



# Concession pour l'aménagement de la ZAE de Borly II

**Événements conduisant à une réfaction de  
la participation d'Annemasse Agglo**

**Juin 2016**



Annemasse Agglo assume des risques financiers importants dans la réalisation de la Zone d'Activité Economique de Borly II. En cas de survenance d'un risque, le concédant pourra être amené à participer davantage au bilan de l'opération, telle que l'exprime la matrice des risques annexée au contrat de concession.

Cependant, si les risques ne se réalisent pas et que les demandes de la Collectivité en cours d'opération n'entraînent pas de surcout de travaux (modification de programme) ou de diminution de recettes, la participation d'Annemasse Agglo pourra être ajustée à la baisse.

Les événements pouvant conduire à une réfaction de la participation du concédant sont :

■ **ETUDES :**

- Optimisation du coût des études qui permettrait d'engendrer des économies.

■ **FONCIER :**

- Acquisition du foncier privé à un prix inférieur à celui prévu dans le bilan,
- Optimisations techniques permettant d'acquérir moins de foncier pour la réalisation de l'opération.

■ **FRAIS FINANCIERS :**

- L'optimisation de la situation de trésorerie en fonction du calendrier réel d'acquisition du foncier, de réalisation des travaux ; de la perception des subventions et des recettes de commercialisation ; du maintien des taux d'intérêts à un niveau bas et de liquidités abondantes permettraient de limiter les frais financiers et donc une réfaction de la participation d'Annemasse Agglo.

■ **COMMUNICATION :**

- Optimisation des dépenses.

■ **COMMERCIALISATION :**

- Optimisation du prix de vente du foncier au regard des projets des prospects,
- Augmentation du prix de vente supérieure à l'actualisation du prix d'ores et déjà prévue au bilan.

Le suivi régulier de la situation financière de l'opération notamment dans le cadre du CRACL produit annuellement permettra de mesurer les réflexions possibles de la participation d'Annemasse Agglo. Cette réflexion sera actée par voie d'avenant.